

Le 13 janvier 2016

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **TREIZIÈME jour du mois de janvier de l'an deux mille SEIZE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper, ainsi que messieurs George C. Atkin et Pierre Martineau.

SONT ABSENTS : Messieurs Christian Laporte pour le motif de sa présence à une réunion de la RIGDSC et Dany Brodeur sans motif précis.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de la mairesse madame Francine Caron Markwell.

La directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Pierre Ménard, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a cinq (5) personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse madame Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

2016-01-426

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-01-427

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité*

QUE les procès-verbaux des séances du 2 et du 16 décembre 2015 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

La mairesse, madame Francine Caron Markwell donne un suivi de la séance du 16 décembre 2015.

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Madame Caron Marwell présente un résumé des principaux points de la réunion du **9 décembre 2015 de la MRC:**

COMITÉ CULTUREL

Renouvellement de la Politique culturelle 2016-2020

Le document sera soumis au comité culturel pour une proposition d'adoption en janvier 2016.

RURALITÉ

- Diagnostic vélo

Eric Bourgault consultant, a rencontré les municipalités du territoire. Son rapport sur la situation du cyclisme sur le territoire de la MRC inclura le type de chaussées, de cyclisme et l'état des routes et la sécurité. Ce dernier devrait être déposé le 20 janvier.

AMÉNAGEMENT

- Suivi PIIRL

Un rapport préliminaire (de la firme EXP) incluant l'analyse des chaussées, la recommandation des travaux ainsi que l'évaluation des coûts a été déposé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- La prochaine réunion aura lieu le 12 janvier, une rencontre avec Isabelle Martin de la Société des infrastructures du Québec est prévue. Les lignes directrices LEED (Leadership in Energy and Environmental design) seront examinées dans le cadre de la construction du nouveau poste de la SQ. Discussion sur la mise en œuvre des actions priorisées pour 2016.
- Environnement : les rapports d'échantillonnages sont disponibles sur le site web de la MRC.
- Gestion des matières résiduelles : le Gala des bons coups aura lieu le 23 février. Des formulaires d'inscriptions ont été envoyés aux municipalités. Cette année le Gala est ouvert non seulement aux municipalités mais aussi aux ICI (industries, commerces, institutions).

SÉCURITÉ INCENDIE

- Projet d'optimisation des services incendie
Une rencontre de travail avec la permanence, le président du comité et les consultants est prévue pour le 10 décembre. Le rapport sera complété et présenté au comité Sécurité incendies
- Révision du schéma incendie
Suite à la consultation publique du 2 décembre, le document a été ajusté pour tenir compte de plusieurs commentaires émis. Un projet de résolution a été déposé.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Brian Wharry remercie les membres du conseil pour le souper de Noël.

M. Brian Wharry pose une question concernant la coupe de bois sur le chemin Fitch Bay et réponse lui est faite qu'une autorisation a été émise pour une coupe de bois d'une plantation.

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis est déposé auprès des membres du Conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport de l'inspection forestière du mois de décembre est déposé.

8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Il n'y a pas eu de rencontre au mois de décembre 2015.

2016-01-428

8.4 Renouveaulement de l'adhésion de l'inspecteur en bâtiment et de l'adhésion de l'inspectrice en environnement à la COMBEQ

ATTENDU QUE le conseil souhaite renouveler l'adhésion de l'inspecteur en bâtiment et environnement M. Dominic Gauthier pour l'année 2016 à la *Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec* (ci-après nommé COMBEQ), au coût de 325 \$ taxes en sus;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que l'inspectrice en environnement, Mme. Isabelle Rioux y adhère également, et que le coût pour une deuxième adhésion est de 215 \$ taxes en sus;

Il est proposé par la conseillère Janet Cooper

Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Il est résolu

QUE le conseil renouvelle l'adhésion de l'inspecteur en bâtiment et environnement M. Dominic Gauthier et inscrit l'inspectrice en environnement Mme. Isabelle Rioux à la COMBEQ pour l'année 2016, le tout au montant de 540 \$ (pour les deux) taxes en sus. Le montant de la dépense sera approprié au poste budgétaire no 02 61001 494,

ADOPTÉE

ENVIRONNEMENT

9.1 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif en Environnement

Il n'y a pas eu de rencontre en décembre.

2016-01-429

9.2 Formation pour l'inspectrice en environnement sur les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles

ATTENDU QU'une formation est donnée par la FQM intitulée, les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles, concernant la maximisation des subventions auxquelles la municipalité a droit pour le financement de la gestion des matières résiduelles, le 6 février prochain à Québec et que l'inspectrice en environnement Isabelle Rioux souhaiterait y participer et qu'elle sera à Québec pour fins personnelles à cette date;

Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le conseil autorise la dépense de 199 \$, plus les taxes applicables, pour l'inscription de l'inspectrice en environnement Isabelle Rioux à la formation donnée par la FQM intitulée, les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles, le 6 février prochain à Québec;

QUE les frais de transport et d'hébergement sont à la charge de l'employé;

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 247 000 454.

ADOPTÉE

2016-01-430

9.3 Formation pour l'inspectrice en environnement sur la gestion des lacs et des cours d'eau offert par la COMBEQ

ATTENDU QU'une formation est donnée par la COMBEQ concernant la gestion des lacs et des cours d'eau les 16 et 17 février prochain à Drummondville et que l'inspectrice en environnement Isabelle Rioux souhaiterait y participer;

Il est proposé par la conseillère Janet Cooper

Appuyé par le conseiller George C. Atkin

Il est résolu

QUE le conseil autorise la dépense de 515 \$, plus les taxes applicables, pour l'inscription de l'inspectrice en environnement Isabelle Rioux à la formation donnée par la COMBEQ concernant la gestion des lacs et des cours d'eau les 16 et 17 février prochain à Drummondville

QUE les frais de transport et d'hébergement soient payés à l'employé sur présentation des pièces justificatives selon la politique de la municipalité;

ET QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 247 000 454.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

2016-01-431

10.1 Demande de financement au programme de réhabilitation du réseau routier local du ministère des transports du Québec

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog a informé la municipalité de l'existence du programme de réhabilitation du réseau routier local en lien avec le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU QUE le conseil municipal a arrimé son choix sur la réfection du chemin Bunker tel que spécifié au PIIRL;

ATTENDU QUE la demande financement a été envoyée avant le 31 décembre 2015 au ministère des Transports du Québec;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE le conseil municipal du Canton de Stanstead participe au programme de réhabilitation du réseau routier local du ministère des Transports du Québec, volet redressement des infrastructures routières locales et fasse une demande de subvention en vue de la réalisation des travaux de reconstruction du chemin Bunker;

QUE le conseil municipal du Canton de Stanstead s'engage à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du présent programme;

ET QUE la présente résolution soit jointe à la demande de financement au ministère des Transports du Québec et soit envoyée à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

2016-01-432

10.2 Achat de deux surpresseurs

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre-Luc Doyon a obtenu une soumission pour l'achat de deux surpresseurs situés à Fitch Bay;

CONSIDÉRANT QUE les deux surpresseurs de la municipalité sont désuets et nécessitent des réparations importantes et qu'ils sont considérés comme en fin de vie utile;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'achat de deux surpresseurs modèle AERZEN avec leurs composantes incluant l'enlèvement et l'installation des équipements, de Les entreprises Express-Électrique au montant de 15 746.\$ taxes en sus;

ET QUE la dépense soit prise à même un emprunt de 20 000.\$ au fonds de roulement pour défrayer le coût total de l'achat des surpresseurs.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur un terme de deux (2) ans.

Il sera prélevé à chaque année durant le terme de l'emprunt, à même le fonds général, un montant de 10 000.\$ pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

Les dates des versements étant celles retenues par le conseil pour le premier versement des taxes foncières pour les années 2017 et 2018.

ET QUE la taxe relative à cette dépense soit appropriée aux immeubles concernés et prélevée selon la politique de taxation de la municipalité pour chacune des deux années.

ADOPTÉE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

2016-01-433

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

*Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité*

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de novembre et décembre 2015, et autorise le directeur général et/ou son adjointe, à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 94 353.95 \$
Total des comptes à payer: 112 584.93\$ à payer en janvier

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de novembre et décembre 2015, à savoir:

Salaires des employés	28 660.42 \$
Salaires des élus	4 692.44 \$
Membres CCU	117.48 \$
Membres CCE	117.48 \$
Chef Pompier	974.17 \$
Formation (pompier)	1 731.70 \$
Pompier oct. au 15 déc.+4%	5 937.63\$

ADOPTÉE

11.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale par intérim 83.67\$
- Rapport de l'inspecteur des infrastructures 644.47 \$
- Rapport du chef pompier 1 821.19\$

2016-01-434

11.3 Adoption du règlement d'emprunt no. 382-2015

ATTENDU QUE le secrétaire trésorier et directeur général par intérim mentionne que l'objet de ce règlement est de décréter un frais de refinancement pour les règlements d'emprunt 203-2000 et 204-2000 intitulés règlement autorisant la réalisation des travaux de construction d'un système de traitement des eaux usées à Georgeville et règlement autorisant un emprunt de 944 191,03 \$ et exigeant une compensation dans le secteur de Georgeville - le refinancement est pour un montant de 295 900 \$;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Martineau a donné l'avis de motion à la séance régulière du 2 décembre 2015;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil en même temps que l'avis de motion le 2 décembre 2015 et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Et résolu à l'unanimité***

QUE le conseil adopte le règlement numéro 382-2015 décrétant un frais de refinancement pour les règlements d'emprunt 203-2000 et 204-2000 intitulés, règlement autorisant la réalisation des travaux de construction d'un système de traitement des eaux usées à Georgeville et règlement autorisant un emprunt de 944 191,03 \$ et exigeant une compensation dans le secteur de Georgeville - le refinancement est pour un montant de 295 900 \$;

ADOPTÉE

2016-01-435

11.4 Adhésion du directeur général par intérim à l'ADMQ

ATTENDU QUE le directeur général par intérim, monsieur Pierre Ménard, souhaite adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ci-après ADMQ) pour l'année 2016;

ATTENDU QUE l'adhésion sera transférable à madame Josiane Hudon lors de son retour ;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu***

QUE le conseil renouvelle l'adhésion du directeur général par intérim, Pierre Ménard, pour l'année 2016 à l'ADMQ, au coût de 432 \$ taxes en sus ainsi que pour l'assurance au montant de 294 \$ incluant les taxes. Le montant de la dépense sera approprié au poste budgétaire no 02 13000 494.

ADOPTÉE

2016-01-436

11.5 Échelle salariale - administration

CONSIDÉRANT QUE le taux d'indexation pour 2016 correspond au pourcentage d'augmentation de la moyenne mensuelle des IPC de 2015, pour le Québec soit de 1.2%;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier la résolution numéro 2015-12-404 afin de prévoir un taux d'indexation de 1.2% pour la majoration salariale des employés de l'administration;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil abroge la résolution numéro 2015-12-404 adoptée le 2 décembre 2015 et la remplace par la présente;

QUE le conseil majore l'échelle salariale de tous les employés de l'administration municipale pour l'année 2016 de 1.2% à compter du 1er janvier 2016.

ADOPTÉE

poste de budget: budget 2016

2016-01-437

11.6 Échelle salariale - service incendie

CONSIDÉRANT QUE le taux d'indexation pour 2016 correspond au pourcentage d'augmentation de la moyenne mensuelle des IPC de 2015, pour le Québec soit de 1.2%;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier la résolution numéro 2015-12-405 afin de prévoir un taux d'indexation de 1.2% pour la majoration salariale des employés du service des incendies;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par Le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil abroge la résolution numéro 2015-12-405 adoptée le 2 décembre 2015 et la remplace par la présente;

QUE le conseil majore l'échelle salariale du service des incendies pour l'année 2016 de 1.2% à compter du 1er janvier 2016.

QUE le conseil majore le salaire du chef pompier pour le travail administratif selon les ententes prises.

ADOPTÉE
poste de budget: budget 2016

2016-01-438

11.7 Renouvellement des assurances avec le MMQ.

ATTENDU QUE la police d'assurance de la municipalité doit être renouvelée pour l'année 2016;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

DE renouveler la police d'assurance avec la MMQ pour un montant de 37 392.00\$ en 2016.

QUE le montant de la dépense soit approprié aux postes budgétaires inhérents qui ont l'objet numéros 421, 422, 423 et 425.

ADOPTÉE

2016-01-439

11.8 Mandat à PG Solutions Inc.

ATTENDU QU'il y aurait lieu de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications pour 2016 auprès de notre fournisseur PG Solutions inc.;

ATTENDU QUE ce contrat prévoit le service pour les différents points suivants :

- Les comptes fournisseurs et réclamation des taxes
- La télétransmission du MAPAQ,
- Télétransmission paie (dépot-salaire)
- La gestion du grand-livre, du budget et des états financiers,
- Paie
- De la taxation, de la perception et des comptes clients,
- Plate-forme de base accès cité (sybase)
- Dossier central,
- Gestion des données multimédias,
- Gestion des fosses septiques,
- Gestion des permis.
- Licence première ligne – serveur

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Et résolu***

QUE le conseil accepte l'offre de PG Solutions inc. pour la maintenance et le soutien annuel 2016 et autorise la dépense de **10 405 \$** taxes en sus à cet effet ;

ET QUE le montant de la dépense soit approprié à même les postes budgétaires suivants: 02 22000 414, 02 61001 414 et 02 19000 414.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

2016-01-440

12.1 Approbation du Règlement d'emprunt no. 2016-001 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (ci-après nommée RIGDSC) a déposé aux membres du conseil municipal du Canton de Stanstead une copie certifiée conforme du règlement d'emprunt no 2016-001 adoptée par elle;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce règlement relatif au financement de l'implantation d'une usine de déshydratation des boues de fosses septiques et de l'agrandissement de la plate-forme de compostage au montant maximal de 3 092 693\$, remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans.

ATTENDU QUE le conseil est en accord avec ce règlement d'emprunt;

Il est proposé par la conseillère Janet Cooper

Appuyé par le conseiller George C. Atkin

Il est résolu

QUE le conseil approuve le règlement d'emprunt no 2016-001 au montant 3 092 693\$, remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la RIGDSC dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE

2016-01-441

12.2 Approbation du Règlement d'emprunt no. 2016-002 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (ci-après nommée RIGDSC) a déposé aux membres du conseil municipal du Canton de Stanstead une copie certifiée conforme du règlement d'emprunt no 2016-002 adoptée par elle;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce règlement relatif au financement de l'acquisition d'un tamiseur rotatif, convoyeur, d'un chargeur sur roues ainsi qu'un retourneur pour un montant maximal de 958 902\$ remboursable sur une période de dix (10)

ATTENDU QUE le conseil est en accord avec ce règlement d'emprunt;

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Il est résolu

QUE le conseil approuve le règlement d'emprunt no 2016-002 au montant un montant maximal de 958 902\$ remboursable sur une période de dix (10)

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la RIGDSC dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE

2016-01-442

12.3 Autorisation de rendre accessibles à la MRC de Memphrémagog les données inscrites au portail GMR de Recyc-Québec

ATTENDU QUE le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Memphrémagog est entré en vigueur le 21 janvier 2014;

ATTENDU QUE le PGMR intègre différents indicateurs de suivi pour mesurer l'atteinte des objectifs et que des rapports annuels ainsi qu'un bilan intérimaire doivent être réalisés;

ATTENTU QUE plusieurs données nécessaires à la réalisation de ces rapports sont déjà transmises par les municipalités à Recyc-Québec via le portail GMR afin de calculer la compensation de leurs dépenses admissibles liées à la collecte des matières recyclables;

ATTENDU QUE Recyc-Québec ne peut transférer ces données à une tierce partie sans l'autorisation de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Janet Cooper

Il est résolu

Que le conseil autorise Recyc-Québec à donner à la MRC de Memphrémagog l'accès aux données inscrites par la municipalité au portail GMR.

ADOPTÉE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Dépôt du rapport du service incendie

Le rapport des activités mensuelles du département incendie est déposé aux membres du conseil.

2016-01-443

13.2 Calibration des appareils respiratoires à air comprimé

CONSIDÉRANT QUE les respirateurs Scott et ISI doivent être vérifiés annuellement et que la CSST l'exige;

CONSIDÉRANT QUE le prix estimé soumis est de 875.38 \$ taxes en sus ;

Il est proposé le conseiller George C. Atkin

Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense estimée à 875.38 \$ taxes en sus et réalise que le prix pourrait être majoré si les respirateurs demandent plus de réparation.

ADOPTÉE

poste de dépenses: 02 220 00 641

14. LOISIRS ET CULTURE

2016-01-444

14.1 Tai-chi

ATTENDU QUE des citoyens ont demandé l'utilisation de la salle pour le Tai-chi pendant les mois de janvier à mai 2016, le vendredi matin de 9 h à 10 h 30 pour une durée de 16 semaines;

Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Appuyé par la conseillère Janet Cooper

Il est résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE le conseil autorise l'utilisation de la salle municipale pour le Tai-chi aux dates stipulées ci-haut

ET QUE la politique de location de salle soit signée par les deux parties.

ADOPTÉE

15. VARIA

2016-01-445

15.1 Appui à une demande d'aide financière pour l'Association communautaire de Georgeville

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires de la MRC de Memphrémagog (FDT) par l'Association communautaire de Georgeville;

ATTENDU QUE le Centre communautaire de Georgeville peut desservir la population de la municipalité en cas de situation d'urgence;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite appuyer la demande d'aide financière de l'Association communautaire de Georgeville;

**Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil appuie la demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires de la MRC de Memphrémagog (FDT) par l'Association communautaire de Georgeville, et ce dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie,

ET QUE la présente résolution soit envoyée à l'Association communautaire de Georgeville et à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Micheline Roberge pose une question en rapport avec la résolution adoptée au point 10.2 et demande si la taxe prélevée sera attribuée uniquement aux contribuables concernés par ces installations et sera indiquée précisément aux comptes de taxe des deux années de perception. M. le conseiller Martineau répond que la taxe sera imposée aux contribuables concernés par les installations et qu'il croit bien que le détail figurera aux comptes de taxe.

Mme Micheline Roberge demande si l'emprunt de la *Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook* sera taxé à toutes les municipalités desservies par la Régie. Une réponse affirmative lui est faite.

Mme Lucie Borne demande si la formation de l'inspectrice en environnement autorisée par le conseil au point 9.3 l'aidera à mieux répondre aux contribuables. Réponse lui est faite que c'est le souhait du conseil.

Mme Lucie Borne fait un commentaire concernant le coût des cours de Tai-Chi et demande s'il y a possibilité d'être subventionné. Mme la mairesse répond qu'il s'agit de cours privés et que la salle du conseil est louée pour une modique somme de 10\$ par séance.

Mme la mairesse informe l'assistance qu'il y aura réunion demain à 18h. à l'hôtel de ville, des membres du comité d'organisation de la Fête des neiges qui aura lieu le 20 février prochain et qu'ils sont en processus de recrutement de bénévoles pour la réalisation de l'événement.

2016-01-446

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère **Gaétane Gaudreau**, il est 20 h 13.

Francine Caron Markwell
Mairesse

Pierre Ménard
Directeur général
et secrétaire-trésorier par
intérim